

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2012.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille douze, le trente du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt-cinq avril 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Philippe HEID, Fabienne STICH, Bernard BRUN, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Florent OTT, Pierre RENTZ.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Mme. Agnès MATTER-BALP à Mme. Agnès KIEFFER
M. Christophe BITARD à M. Frédéric GOETZ
M. Jean GOETZ à M. André ONIMUS
M. Cyrille LHUILLER à M. Philippe HEID
M. François WASSMER à M. Pierre RENTZ

Secrétaire de séance : M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services

Etaient invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, trésorier de Neuf Brisach, excusée.
M Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents, à la presse locale ainsi qu'à Liliane ANCEL et Steve RUSCH, dirigeants de l'association ECS (Essor pour la Culture et le Sport) invités à intervenir.

Il ouvre la séance à 19 heures 30 et aborde l'ordre du jour.

L'association ECS œuvre pour le développement de la culture et du sport sur le territoire en organisant des manifestations qui ne concurrencent pas celles des autres associations locales. Une projection est faite du bilan 2011 de l'association. Les dirigeants d'ECS présentent également les projets 2012 pour lesquels ils sollicitent l'attribution d'une subvention intercommunale de 9 000 € (voir **annexes**).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 2 avril 2012
2. Gestion des déchets
 - 2.1 Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Groupement de commandes avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin
 - 2.2 Accompagnement aux marchés redevance incitative par un cabinet conseil et ingénierie
3. Nouveau périmètre SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

4. Nouveau périmètre Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
5. Maîtrises d'ouvrage déléguées
 - 5.1 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre
 - 5.2 Munchouse : Aménagement du carrefour RD 47-1 et de la Rue d'Ensisheim – Consultation marché de maîtrise d'œuvre
6. Divers
7. Informations
8. Syndicat Mixte « EHPAD Les Molènes » (ce point sera traité à huis clos)

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 2 avril 2012.

Le procès-verbal de la séance du 2 avril 2012 est approuvé sans observation.

2. Gestion des déchets

2.1 Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Groupement de commandes avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Comme le prévoit l'article 8 du Code des Marchés Publics, les communautés de communes Essor du Rhin et Centre Haut-Rhin ont décidé de constituer un groupement de commande pour un marché public ordures ménagères résiduelles (OMR) avec l'allotissement suivant :

- Lot 1 : Collecte des OMR en porte à porte
- Lot 2 : Fourniture de bacs roulants pucés
- Lot 3 : Fourniture d'un logiciel de gestion des données de redevance incitative (RI)

Cette option a été privilégiée et organisée dans le cadre de la mutualisation.

Ce groupement a pour objectif d'assurer une coordination des prestations dans un souci d'efficacité économique et de simplification administrative mais également le respect de la spécificité de la collecte et du traitement des déchets.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- Coordonnateur : communauté de communes Centre-Haut-Rhin
- Commission d'Appels d'Offres (CAO) : constituée des 2 Présidents des communautés de communes, d'un membre titulaire et d'un membre suppléant issu de chaque CAO (à désigner par le Conseil de Communauté).
- Commission technique : créée pour la définition des marchés
- Financement de la consultation : communauté de communes Centre-Haut-Rhin

- Facturation : chaque communauté de communes règle les prestations séparément dont elles bénéficient.

VU l'article 8 du Code des Marchés Publics

VU les avis des bureaux communautaires en date du 16 avril 2012 approuvant respectivement le groupement de commandes

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'adhérer au groupement de commandes formé avec la communauté de communes Centre-Haut-Rhin pour les trois marchés ordures ménagères résiduelles

Approuve le projet de convention correspondante jointe **en annexe**

Valide la désignation de MM. Patrice WALTISPERGER et Henri MASSON respectivement en qualité de membre titulaire et membre suppléant de la CAO du groupement après élection

Autorise le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout autre document s'y afférent

Charge le Président ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

2.2 Accompagnement aux marchés redevance incitative par un bureau conseils

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Dans le cadre du groupement de commandes avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin pour le marché public ordures ménagères résiduelles (OMR) avec allotissement, la communauté de communes souhaite se faire accompagner par un cabinet conseil et ingénierie spécialisé en matière de gestion de déchets.

Les prestations demandées sont les suivantes :

- La rédaction du marché public avec allotissement dans le cadre du groupement de commandes (Lot 1 : Collecte des OMR en porte à porte ; Lot 2 : Fourniture de bacs roulants pucés ; Lot 3 : fourniture d'un logiciel de gestion des données de redevance incitative)
- L'analyse des offres des marchés du groupement de commandes.

Pour réaliser ces prestations, la société INDDIGO de Dijon a fait une offre de prix à 4 125 € HT, soit 4 933,50 € TTC.

Il est proposé de retenir ce cabinet conseil pour accompagner la commission technique dans la préparation du marché redevance incitative et la consultation à suivre.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide de retenir la société INDDIGO de Dijon pour un montant de 4 125 € HT, soit 4 933,50 € TTC.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif du budget annexe ordures ménagères

Charge le Président ou son représentant à signer toutes les pièces y relatives.

3. Nouveau périmètre SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le nouveau schéma départemental de Coopération Intercommunal a été arrêté le 23 décembre 2011. Il comporte des mesures qui amènent à faire évoluer le périmètre du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Par délibération du 21 mars 2012, le Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a validé un nouveau périmètre, à savoir :

- Retrait de la communauté de communes de la Vallée Noble, dissoute.
- Adhésion de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden au titre de commune isolée.
- Maintien des communes de Gundolsheim, Osenbach et Westhalten qui adhèrent à la communauté de communes du Pays de Rouffach, membre du SCOT, elle-même élargie aux communes de Eguisheim, Obermorschwihr et Voegtlinshoffen.

Suite à l'exposé d'André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve

Ce nouveau périmètre du Syndicat Mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

4. Nouveau périmètre Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Le nouveau schéma départemental de Coopération Intercommunal a été arrêté le 23 décembre 2011. Il comporte des mesures qui amènent à faire évoluer le périmètre du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Par délibération du 21 mars 2012, le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a validé un nouveau périmètre, à savoir :

- Retrait de la communauté de communes de la Vallée Noble, dissoute.
- Adhésion de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden au titre de commune isolée.

Suite à l'exposé d'André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve

Ce nouveau périmètre du Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

5. Maîtrises d'ouvrage déléguées

5.1 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par délibération du 28 mars 2011 (point 20.2.), le Conseil communautaire a retenu l'équipe de maîtrise d'œuvre MULLER & MULLER Architectes. Le montant global des honoraires calculé sur la base d'un estimatif travaux de 1.900.000 € HT était de 180 500 € HT soit 215 878 € TTC.

L'estimatif du projet approuvé à la phase APD était réévalué à 2 271 400 € HT.

Conformément à l'article 5.3. du CCAP, l'établissement d'un avenant d'ajustement du coût de la maîtrise d'œuvre est nécessaire, comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant du marché TTC	Avenant	%	Nouveau montant de marché en € TTC
0	Architecte	Muller & Muller	120.891,68 €	23.631,15 €	19,55 %	144.522,83 €
	BE Structure / Economiste	Structure Concept	57.900,75 €	11.318,07 €		69.218,82 €
	BE Fluides	Serat	37.085,57 €	7.249,25 €		44.334,82 €
	TOTAL Maîtrise d'œuvre		215.878,00 €	42.198,47 €		258.076,47 €
<u>Commentaires</u> : Avenant N° 1 – Réajustement honoraires maîtrise d'œuvre – Phase PRO						

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'établissement de l'avenant correspondant.

Suite à l'exposé d'André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire

Approuve

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre,

Et

Autorise

Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant y relatif et toutes les pièces y relatives.

5.2 Munchhouse : Aménagement du carrefour RD 47-1 et de la Rue d'Ensisheim – Consultation marché de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Cédric LEPAUL, Vice-président.

Par délibération du 02 avril 2012 le bureau d'étude URBAMI Consult a été retenu pour réalisation d'une étude de faisabilité.

Cette étude qui s'inscrit en complémentarité des travaux de sécurisation menés par le Conseil Général, portait d'une part sur la réalisation de travaux complémentaires rue d'Ensisheim, et d'autre part sur l'aménagement d'une parcelle communale.

Après rendu de l'étude, l'estimation des travaux se répartit comme suit :

Rue d'Ensisheim – Amorce parcelle communale	
Voirie – Espaces Verts	90.000,00 €
Réseaux secs (Fibre optique / Télécom – Eclairage public)	60.000,00 €

Total (€ HT)	150.000,00 €
TVA 19,6 %	29.400,00 €
Total (€ TTC)	179.400,00 €

Aménagement parcelles communales (n°150 et 224 section 5)	
Voirie – Eau usées – Eaux pluviales – Espaces Verts	430.000,00 €
Réseaux secs (Fibre optique / Télécom – Eclairage public)	50.000,00 €

Total (€ HT)	480.000,00 €
TVA 19,6 %	94.080,00 €
Total (€ TTC)	574.080,00 €

Par délibération du conseil municipal du 29 mars 2012, la commune de Munchhouse sollicite la poursuite des études de maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux "**Rue d'Ensisheim – Amorce parcelle communale**".

Au regard de l'étude définitive de maîtrise d'œuvre, le programme des travaux sera arrêté conjointement entre les services de la CCER et la commune, après avis de la commission communale des travaux et de sécurité.

En ce qui concerne **l'aménagement des parcelles communales**, les travaux seront effectués ultérieurement après décision de la commune de Munchhouse.

Suite à l'exposé de Cédric LEPAUL, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Prend acte de la décision du conseil municipal de Munchhouse de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre et réaliser les travaux "Rue d'Ensisheim – Amorce parcelle communale"

Autorise le lancement d'un avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux selon la procédure adaptée.

6. Divers

Enseignement de la natation scolaire : La rencontre organisée avec les directeurs des écoles a permis de faire le point sur la situation et de définir le besoin en créneaux piscine. Il est de 7 créneaux piscine sur l'année pour les écoles de la CCER. La CCER a décidé de répartir les écoles du territoire en fonction de leur proximité géographique avec les piscines :

- Piscine d'Ottmarsheim : 5 créneaux pour les écoles de Fessenheim, Blodelsheim, Rumersheim-le-Haut, Munchhouse et Roggenhouse
- Piscine d'Ensisheim : 2 créneaux pour les écoles de Rustenhart et Hirtzfelden.

Les démarches de réservation de créneaux pour la rentrée 2012/2013 sont en cours.

Une réunion sera organisée fin mai/début juin avec les écoles à Ottmarsheim et à Ensisheim en fonction de leur destination. L'objectif est de présenter le planning définitif des créneaux fournis et de répondre à toutes les questions des enseignants.

Enjeu Nature : L'association a sollicité la CCER pour l'attribution d'une subvention afin de pallier à une diminution conséquente de ses ressources annuelles depuis quelques années. En 2009, elle est sortie de la Maison de la Nature à Hirtzfelden appartenant au Département du Haut-Rhin pour cause de travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment. Une demande d'ouverture de sauvegarde a été déposée auprès du Tribunal de Grande Instance de Colmar. Aujourd'hui, l'association n'a pas l'assurance de pouvoir retourner dans ce bâtiment. La CCER a interrogé le Conseil Général pour connaître sa position sur ce dossier.

Pays RVGB : 6^{ème} édition du concours Alsace Innovation du Pays RVGB.

Ressources humaines : Par courrier daté du 18 avril, Mme Fabienne WASSMER, animatrice du Relais Assistantes Maternelles (RAM), demande une mise en disponibilité pour convenance personnelle d'une durée de trois ans, conformément aux dispositions de la loi n°18-53 du 26 janvier 1984. Elle souhaiterait être libérée de ses fonctions au 1^{er} août prochain. M. le Président la remercie pour son travail effectué avec efficacité et sérieux depuis 8 ans au sein de notre structure.

7. Informations

Pays RVGB : la réunion de lancement de l'étude de stratégie touristique se déroulera le 3 mai à Ensisheim.

ARCICEN : la prochaine Assemblée Générale de l'association aura lieu le 10 mai à Paris. M. François WASSMER représentera la CCER.

Journées des Mairies du Haut-Rhin : le 19 mai 2012 à Mulhouse sur le thème « Les enjeux actuels pour les collectivités territoriales ».

Coopération intercommunale : le prochain comité directeur du GLCT se tiendra le 22 mai 2012 à Eschbach.

AMHR 68 : la CCER a réceptionné le calendrier des formations des élus locaux (2^{ème} trimestre 2012).

Tour de table

M. Philippe HEID annonce la date d'un concert - le 18 mai prochain - au profit de la rénovation de l'église de Munchhouse.

M. Cédric LEPAUL indique les dates des prochaines réunions de l'association de gestion de la Petite Enfance. Le 15 mai se tiendra la réunion du conseil d'administration et le 31 mai l'assemblée générale.

Mme Agnès KIEFFER informe que suite à la loi de développement 2009, les Offices de Tourisme sont en catégorie de 1 à 3. L'Office de Tourisme du Pays de Brisach fera une demande de classement en catégorie 2 et fait réaliser un film promotionnel incluant notre territoire.

M. Frédéric GOETZ annonce la date du prochain comité consultatif Environnement, le 15 mai.

Mme Fabienne STICH dit que la fête de l'Amitié de Fessenheim se tiendra cette année les 2 et 3 juin prochains et qu'à cette occasion, un pacte d'amitiés sera signé entre les communes de Fessenheim, Rustenhardt et Mirande (Gers) qui a accueilli nos habitants en septembre 1939.

M. Etienne SIGRIST informe que la première réunion de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) se réunira le 24 mai à Fessenheim.

8. Syndicat Mixte « EHPAD Les Molènes » (ce point sera traité à huis clos)

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

La presse et le public quittent la séance pour le huis clos.

OUVERTURE DU HUIS CLOS.

SUR PROPOSITION dûment faite par M. le Président,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE déclarer le huis clos.

LEVÉE DU HUIS CLOS

SUR PROPOSITION dûment faite par M. le Président,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever le huis clos.

Considérant que selon l'article L 2121-33 du code général des collectivités territoriales, une fois désignés, les représentants de la communauté de communes qui siègent au sein des organismes extérieurs peuvent être remplacés à tout moment par une nouvelle délibération.

Il a été proposé de désigner par vote à bulletin secret deux nouveaux représentants de la communauté de communes qui siègent au sein du syndicat mixte EHPAD « Les Molènes ». A savoir :

Candidat titulaire : M. Eric MICHELAT (anciennement suppléant) en remplacement de M. Pierre RENTZ, titulaire.

Candidat suppléant : M. Frédéric GOETZ.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire,

Par 15 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre,

Désigne MM. Eric MICHELAT et Frédéric GOETZ respectivement délégués titulaire et suppléant au sein du Syndicat Mixte EHPAD « Les Molènes ».

Observations : la communauté de communes va adresser un courrier au Syndicat Mixte EHPAD « Les Molènes » dans lequel elle va demander de restreindre à un seul le nombre de postes de Vice-

présidents à désigner et de prévoir lors d'une future modification des statuts syndicaux la suppression des membres suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22h00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 2 avril 2012
2. Gestion des déchets
 - 2.1 Marchés Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Groupement de commandes avec la communauté de communes Centre Haut-Rhin
 - 2.2 Accompagnement aux marchés redevance incitative par un cabinet conseil et ingénierie
3. Nouveau périmètre SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon
4. Nouveau périmètre Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon
5. Maîtrises d'ouvrage déléguées
 - 5.1 Rumersheim-le-Haut : Rénovation et extension de la salle polyvalente – Avenant N° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre
 - 5.2 Munchouse : Aménagement du carrefour RD 47-1 et de la Rue d'Ensisheim – Consultation marché de maîtrise d'œuvre
6. Divers
7. Informations
8. Syndicat Mixte « EHPAD Les Molènes » (ce point sera traité à huis clos)

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M André ONIMUS	Président		
M Frédéric GOETZ	Vice-Président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-Présidente		
M Cédric LEPAUL	Vice-Président		
M Henri MASSON	Vice-Président		
M Etienne SIGRIST	Vice-Président		
M Patrice WALTISPERGER	Vice-Président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M François BERINGER	Assesseur		
M Philippe HEID	Assesseur		
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		Procuration à Mme. Agnès KIEFFER
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M Christophe BITARD	Conseiller communautaire		Procuration à Frédéric GOETZ
M Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M Jean GOETZ	Conseiller communautaire		Procuration à André ONIMUS
M Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M Cyrille LHUILLER	Conseiller communautaire		Procuration à Philippe HEID
M Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M Florent OTT	Conseiller communautaire		
M Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M François WASSMER	Conseiller communautaire		Procuration à Pierre RENTZ